

Vos Activités Sociales et Culturelles de l'année 2016 :

- **Une dotation agent-e (CDI et CDD)** qui regroupe les aides aux vacances/voyage, le remboursement de vos activités sportives et/ou culturelles, l'obtention de chèques vacances.

Cette « super prestation » doit engager 50 % du budget des ASC LRMP. Elle est soumise au revenu de l'agent (revenu net imposable de la fiche de paie de décembre 2015 pour les CDI) selon 4 tranches :

Tranche A -> de 0 à 20999,99€, Tranche B -> de 21000 à 30999,99€, Tranche C -> de 31000 à 40999,99€, Tranche D -> + de 41 000€

IMPORTANT : une avance avait été effectuée sous forme de chèques vacances en avril pour tous les agents présents/payés au 04/01/16. **Un éventuel complément sera calculé à la fin de l'été.**

Ce qui a déjà été versé :

Languedoc Roussillon		Midi-Pyrénées
Net imposable de l'agent	Montant	MSR
- 21 000 €	430 €	0 - 10 000 €
21 001€ - 30 999,99 €	330 €	10 001 € - 17 000 €
31 000 € - 40 999,99 €	260 €	17 001 € - 24 000 €
+ 41 000 €	200 €	+ 24 000 €

- **Une dotation enfants (CDI et CDD)** qui engage 40 % du budget :

Net imposable 2015	Garde d'enfants et loisirs (- de 4 ans) Sur justificatifs	Enfants Remboursement factures ou chèques vacances	Bourse scolarité 18 à 26 ans.
-21 000 € et CDD	600 €	400 €	200 €
21 001 à 30 999 €	500 €	340 €	160 €
31 000 à 40 999 €	400 €	270 €	130 €
41 000 et +	300 €	200€	100 €

NB : Dans l'année de naissance, les jeunes parents pourront bénéficier d'un chèque cadeau naissance de 160 € sans justificatifs, dans la limite du montant global de la prestation. (y compris pour une adoption)

- **une dotation Enfant Handicapé 0-18 ans : Forfait de 150€ par mois sur 10 mois.** Cette dotation forfaitaire n'est pas soumise aux tranches de revenus. *Un justificatif de reconnaissance du handicap (MDPH) et de scolarisation sera à fournir.*

NB : Les agent-e-s CDD ont droit à 1/12^e de la prestation annuelle par mois d'ancienneté entre janvier et décembre

Un budget « colonies de vacances » a été prévu. Délais de mise en œuvre selon les possibilités.

- **Une dotation « activités collective »** qui engage 10 % du budget.

→ Un voyage devrait vous être proposé pour la fin de l'année ou le début de l'année 2017, ainsi que des sorties culturelles, sportives ou de loisirs.

Et toujours : Réservations TOHAPI en ligne sur votre site internet habituel du CE (location Mobil-home à la semaine hors haute saison à des tarifs préférentiels).

